



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 40176

Texte de la question

M. Daniel Prévost attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'Union générale sportive de l'enseignement libre, association sportive incontournable dans les établissements de l'enseignement libre, Il tient à alerter le Gouvernement sur les risques encourus par cette association quant à la baisse substantielle des subventions, Dans le chapitre 43-80 de la loi de finances 2003, il a été signifié la réduction des crédits consacrés aux associations, notamment dans le domaine sportif de l'enseignement privé, Ainsi, en 2003, l'UGSEL a vu sa subvention du ministère de l'éducation nationale amputée de 81 713 euros alors que celle de l'UNSS et de la FFSU augmente respectivement de 30 000 euros et 11 263 euros, Les modalités d'attribution des subventions semblent difficiles à saisir, Il est prévu d'accorder à l'UGSEL pour 2004 une subvention identique à celle de 2003, ce qui a entraîné un résultat comptable 2003 déficitaire à hauteur de 73 043,59 euros. Cette réduction des aides tend à mettre en cause les objectifs de l'association ainsi que son existence dans le moyen terme. Il souhaite connaître ses intentions pour aider et participer à l'épanouissement sportif de chaque élève des établissements privés.

Texte de la réponse

Les moyens autorisés par la loi de finances pour 2004 ont amené l'ensemble des ministères à revoir le montant des subventions accordées aux associations. Le maintien pour 2004 de la subvention UGSEL au niveau de 2003 est le témoignage de la volonté de préserver le sport scolaire dans la mesure des moyens budgétaires. Aucune des fédérations sportives oeuvrant en milieu scolaire n'a bénéficié d'augmentation de la part des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2003 et, pour 2004, les subventions allouées au sport scolaire l'année précédente ont été reconduites à l'identique.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Prévost](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40176

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3772

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6802